

Contribution du Bureau fédéral du Plan au débat sur la vision à long terme de développement durable

Juillet 2012

Authors: tfsd@plan.be

Abstract: Cette note est la contribution du Bureau fédéral du Plan au débat sur la vision à long terme de développement durable, présentée par la Task force lors de l'audition organisée par la Commission spéciale "Climat et développement durable" le mardi 3 juillet 2012 à la Chambre des représentants.

Contents

| | |
|---|----------|
| Avant-propos..... | 1 |
| 1. Objectifs de développement durable | 3 |
| 1.1. Société inclusive | 4 |
| 1.2. Protection de l'environnement | 5 |
| 1.3. Changement des modes de consommation et de production non durables | 5 |
| 1.4. Bonne gouvernance | 7 |
| 2. Indicateurs de développement durable..... | 9 |
| 2.1. Meilleurs indicateurs disponibles et/ou indicateurs à développer | 9 |
| 2.2. Tableau des objectifs et indicateurs | 11 |

Annexe technique

Cette annexe technique, dont les fiches sont rédigées dans la langue de chacun de leurs auteurs, est présentée dans un document séparé. Ce document est consultable à l'adresse suivante:

www.plan.be/publications/Publication_det.php?lang=fr&TM=30&IS=63&KeyPub=1146

Avant-propos

La communauté internationale place l'être humain au centre de la politique de développement durable. Les objectifs de développement durable à long terme peuvent donc être considérés comme une concrétisation des droits des générations actuelles et futures. Ces droits sont inscrits dans la Constitution belge et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il s'agit plus particulièrement des droits à mener une vie conforme à la dignité humaine, au travail, à une sécurité sociale, à la protection de la santé, à un logement décent, ainsi que du droit à l'épanouissement culturel et social, du droit à l'enseignement, et du droit à la protection d'un environnement sain¹.

C'est dans ce contexte que le gouvernement fédéral adoptera en octobre 2012 une *Vision stratégique à long terme de développement durable fédérale*, comme le prévoit une disposition récente de la loi relative à la *Coordination de la politique fédérale de développement durable*². Cette vision à long terme (2050) comprend des objectifs poursuivis par le gouvernement dans les politiques qu'il mène. Elle fixe également un ensemble d'indicateurs permettant de rendre compte de la réalisation de ces objectifs. Afin que cette vision de 2050 dispose d'une large base sociétale, son adoption par le gouvernement sera précédée d'un débat parlementaire auquel auront participé tous les acteurs publics impliqués ainsi que la société civile organisée.

Ce document est la contribution du Bureau fédéral du Plan (BFP) à ce débat sur la vision à long terme de développement durable³. Outre le BFP, le Service public fédéral de programmation Développement durable, la Commission interdépartementale du développement durable (CIDD) et le Conseil fédéral du développement durable (CFDD) ont participé à ce processus. Ces institutions ont identifié ensemble les thèmes sur lesquels pourrait porter cette vision. Ensuite, le BFP, la CIDD et le CFDD ont préparé leurs contributions respectives, chacun selon une méthodologie adaptée à son rôle institutionnel⁴.

Ce document du BFP comporte deux parties: d'abord un ensemble d'objectifs pour 2050 (Partie 1), ensuite des indicateurs pour rendre compte de la réalisation de ces objectifs (Partie 2). Il comporte également une annexe technique qui étaye le choix des objectifs à long terme et des indicateurs.

La contribution du BFP est largement basée sur les objectifs des engagements internationaux en matière de développement durable. Elle s'appuie également sur l'expertise du BFP et sur les résultats d'exercices prospectifs, notamment l'exercice participatif de prospective 2011-2012. Ce dernier avait

¹ Constitution belge, articles 23-24.

² Loi du 30 juillet 2010 Loi modifiant la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, art. 8. (Moniteur belge du 14.10.2010) et Loi du 29 décembre 2010 portant dispositions diverses, article 84. (Moniteur belge du 31/12/2010).

³ Chambre des représentants, 10 novembre 2009, Projet de loi modifiant la Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable (doc 52 2238/001, p. 6) et Cours des Comptes, juin 2005, La coordination de la politique fédérale de développement durable, §271.

⁴ La CIDD a adopté le 26 avril 2012 sa contribution sous le titre *Vision stratégique à long terme de développement durable*. Le CFDD a adopté le 25 mai 2012 un *Avis sur la vision à long terme de développement durable 2050*. Cet Avis est étroitement lié aux textes sur la vision à long terme des quatre groupes membres du CFDD.

pour but d'élargir les connaissances du BFP sur les thèmes sociaux, environnementaux, économiques et institutionnels de la vision à long terme, étant donné le caractère transdisciplinaire de celle-ci⁵.

Les objectifs à long terme et les indicateurs étant formulés sur la base des connaissances et engagements actuels en matière de développement durable⁶, la vision sera revue et adaptée au fur et à mesure de leurs évolutions⁷. Ces révisions devront notamment prendre en compte les Objectifs de développement durable (ODD) lorsque ceux-ci auront été déterminés par la communauté internationale selon le processus mondial lancé par la Conférence de Rio+20⁸.

⁵ Voir Task Force Développement durable, *Organisation de l'exercice participatif de prospective 2011-2012, Préparatoire à la vision à long terme 2050*, juin 2012 (WP9-12). Les experts, issus pour la majorité du monde académique, y proposent des objectifs pour 2050 et des indicateurs.

⁶ Constitution belge, article 7bis.

⁷ Une révision de la vision à long terme est en outre légalement possible, par exemple dans le cadre des futurs plans fédéraux de développement durable.

⁸ United nations (2012), *The future we want*, United nations conference on sustainable development Rio+20. A/CONF.216/L.1. 19 June 2012

1. Objectifs de développement durable

La *Vision stratégique à long terme de développement durable* demandée par la loi⁹ comprend des objectifs poursuivis par le gouvernement fédéral dans les politiques qu'il mène en prenant soin de ne pas compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins. L'horizon 2050 de cette *Vision* est relativement proche puisque non seulement les enfants d'aujourd'hui, mais aussi les jeunes et les ménages adultes jusqu'aux quadragénaires, seront pour la plupart présents dans la population à cette échéance.

Cette partie 1 propose un ensemble cohérent de 43 objectifs à long terme que le gouvernement fédéral peut réaliser, conformément à la Constitution¹⁰. Ils sont numérotés en fin de phrase et repris dans le tableau de la partie 2 de ce document, qui propose une liste d'indicateurs correspondant à ces objectifs. Les références à la base de chaque objectif sont précisées dans l'annexe technique. Elles reposent largement sur les engagements en matière de développement durable pris par la communauté internationale¹¹, considérant que tous les pays et toutes les institutions internationales se sont engagés à réaliser un développement durable et contribueront eux aussi à la réalisation de tels objectifs¹². Ces engagements comprennent les objectifs d'éradication de la pauvreté, de gestion et protection de l'environnement, comme fondement du développement social et économique, et de changement des modes de consommation et de production non durables¹³.

Quatre grands défis sont à relever ensemble pour atteindre cette société durable: rendre la société inclusive (1.1), protéger l'environnement (1.2), changer les modes de consommation et de production non durables (1.3) et garantir une bonne gouvernance (1.4). Ces 4 grands défis et leurs objectifs sont interdépendants et complémentaires car la société est indissociable de son environnement et tant la société que l'environnement évoluent en fonction des modes de développement et de gouvernance. Rendre la société inclusive et protéger l'environnement sont des activités liées: plus une société est inclusive, moins elle souffre de pauvreté, et plus elle pourra contribuer à la protection de l'environnement. Réciproquement: plus l'environnement est sain et plus il contribue à l'amélioration du bien-être. Relever ces défis exige des changements fondamentaux des modes actuels de consommation et de production. Mais ces changements ne peuvent avoir lieu que si la gouvernance est au service d'un développement durable.

Comment mettre cette gouvernance au service d'un développement durable? L'utilité d'une vision à long terme serait d'offrir un cadre commun à l'ensemble de la société, tant aux pouvoirs publics qu'à la société civile, pour guider les actions en faveur d'une transition vers un développement durable. Les objectifs d'une telle vision pourraient guider cette transition de la société pour que les générations fu-

⁹ Loi du 30 juillet 2010 Loi modifiant la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, art. 8. Moniteur belge du 14.10.2010.

¹⁰ Constitution belge, articles 7bis.

¹¹ Notamment la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio en 1992, le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002 et la Conférence des Nations unies sur le développement durable qui s'est à nouveau tenue à Rio en 2012.

¹² PBL Netherlands Environmental Assessment Agency (2012). Roads from Rio+20. Pathways to achieve global sustainability goals by 2050. The Hague: PBL Netherlands Environmental Assessment.

¹³ Nations unies (2002), *Plan d'application du Sommet mondial sur le développement durable*, section 2.

tures ne supportent pas les impacts des modes de vie actuels. En effet si notre développement continue à être aussi peu durable, ces générations supporteront la plus grosse partie des coûts de l'inaction due à leur incapacité de peser aujourd'hui sur le débat politique concernant leurs conditions de vie à venir. Ne pas organiser cette transition serait non seulement un manque de solidarité à leur égard mais aussi une erreur économique, plusieurs études ayant évalué que le niveau de ces "coûts de l'inaction" à long terme serait plus élevé que le coût des politiques qui pourraient réaliser ces objectifs dès aujourd'hui. Il est donc urgent d'adopter ces objectifs pour pouvoir ensuite définir les mesures politiques et les décisions privées à prendre aussi rapidement que possible pour les atteindre.

1.1. Société inclusive

La vision 2050 est d'avoir atteint une société inclusive, solidaire et exempte de pauvreté à laquelle toute personne peut participer durant les diverses étapes de sa vie. Dans cette vision, toute personne mène une vie conforme à la dignité humaine, telle que définie par les Droits de l'homme. De plus, les inégalités face à l'accès aux biens et services nécessaires pour mener une vie digne sont réduites.

Les femmes et les hommes exercent leurs droits et contribuent à tous les aspects du développement de la société et à l'amélioration des conditions de vie sans distinction, exclusion ou restriction sur la base du sexe [1].

Toute personne dispose de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et a accès aux services d'intérêt général. Elle peut ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une **vie conforme à la dignité humaine** [2]. Les inégalités de revenu n'ont pas augmenté entre 2010 et 2050 [3].

Le **niveau d'emploi** est aussi stable et élevé que possible. Toute personne d'âge actif a la possibilité de trouver un emploi rémunéré conforme aux critères d'un emploi décent contribuant à améliorer ses perspectives de développement personnel et adapté à ses capacités, en particulier pour les travailleurs âgés [4]. Le taux de chômage tend vers un niveau aussi bas que possible [5] et les inégalités face au risque de chômage sont réduites par rapport à 2010 [6].

Le niveau d'éducation de la population a progressé et reste élevé [7]. Durant toutes les étapes de leur vie et de leur carrière professionnelle, les personnes disposent des **compétences et connaissances** techniques et sociales nécessaires pour concrétiser leurs objectifs personnels et professionnels et pour participer à la vie en société, notamment par le biais d'un emploi rémunéré [8].

La **santé publique** a été améliorée et elle est maintenue à un niveau élevé. L'espérance de vie en bonne santé a augmenté par rapport à 2010 [9]. Les soins de santé sont davantage axés sur la prévention qu'en 2010 [10]. De plus, les inégalités socioéconomiques en matière d'état de santé et d'accès aux soins de santé sont réduites par rapport à 2010 [11].

1.2. Protection de l'environnement

La vision 2050 est d'avoir atteint un état de l'environnement considérablement amélioré par rapport au début du 21^{ème} siècle. Dans cette vision, l'environnement est protégé pour que toute personne puisse mener une vie conforme à la dignité humaine.

En 2050, la Belgique a réduit très significativement ses émissions de gaz à effet de serre, conformément à l'objectif européen "*de diminuer les émissions de 80 à 95% d'ici 2050, par rapport aux niveaux atteints en 1990*" (Conseil européen des 29 et 30 octobre 2009) et à l'objectif mondial de limiter le **réchauffement global** à 2°C au-dessus des températures préindustrielles (Conférence de Cancun 2010) [12]. La société belge est adaptée aux changements climatiques déjà engagés [13]. Par ailleurs, elle participe à l'effort international de financement et d'aide à la mise en place des politiques climatiques dans les pays les moins avancés [14].

Les émissions de polluants, tels que oxydes d'azote, particules fines, polluants organiques persistants, métaux lourds, nitrates et phosphates, sont considérablement réduites et la **pollution** de l'air, de l'eau et des sols n'a plus d'incidence significative, directe ou indirecte, ni sur la santé ni sur l'environnement [15].

La quantité de **matières premières** non renouvelables consommées a significativement diminué et celles-ci ne sont exploitées que lorsque le recyclage n'offre aucune alternative à cette exploitation [16]. Les matières premières renouvelables, et notamment l'eau douce, sont exploitées sans mettre en danger la capacité des générations futures à exploiter ces ressources à un même niveau [17]. Toute personne a accès à une quantité d'eau de qualité suffisante pour mener une vie conforme à la dignité humaine [18].

La **diversité biologique** est valorisée, conservée, restaurée et utilisée en Belgique en assurant le maintien des biens et services fournis par les écosystèmes tels que la nourriture, l'eau, la purification de l'air et la pollinisation [19]. Au niveau international, pour protéger la diversité biologique et lutter contre la pauvreté, la société belge contribue à un partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés pour développer une large gamme de produits notamment pharmaceutiques et alimentaires [20].

1.3. Changement des modes de consommation et de production non durables

La vision 2050 est d'avoir réalisé un changement des modes de consommation et de production non durables pour atteindre les objectifs sociaux et environnementaux énoncés aux sections 1.1 et 1.2 ci-dessus. Dans cette vision, la consommation et la production des biens et des services ont évolué de façon à réduire très fortement leurs impacts négatifs sur l'être humain et son environnement. Les performances sociales et environnementales de tous les biens et services ont été améliorées sur tout leur cycle de vie (depuis l'extraction des matières premières jusqu'à leur réutilisation ou leur élimination). Et l'offre d'une quantité suffisante de biens et services est assurée pour que toute personne puisse mener une vie conforme à la dignité humaine.

En 2050, les **producteurs** assument leur responsabilité sociétale en offrant des emplois décents et en veillant à réduire et maîtriser toutes les pressions négatives que leurs modes de production exercent

sur l'environnement [21]. Les **consommateurs** assument aussi leur responsabilité lors du choix et de l'utilisation des biens et services pour en réduire les impacts négatifs sur l'être humain et l'environnement [22]. Pour encourager cette transition, les **pouvoirs publics** montrent l'exemple en intégrant des critères de développement durable dans leurs activités de consommation et de production [23].

Ces changements de modes de consommation et de production impliquent une transformation considérable des activités économiques d'ici à 2050. Les outils statistiques et économiques actuellement disponibles ne permettent pas d'évaluer l'impact d'une telle transformation sur la croissance économique étant donné la multitude de variables à considérer et la complexité de leurs interactions. Il est d'ailleurs tout aussi difficile de concevoir la croissance économique à long terme en l'absence de cette transformation, les outils actuels ne prenant pas en compte les effets en retour des conditions environnementales et sociales dégradées sur la croissance économique. De tels effets sont pourtant à craindre: une étude récente de l'OCDE relative à l'environnement montrant par exemple que si le patrimoine naturel dont dépend toute vie n'est pas géré et restauré, « *les conséquences seront lourdes [...] et compromettront à terme la croissance économique et le développement des générations futures* »¹⁴.

Ces changements profonds des modes de consommation et de production prennent les formes suivantes dans les domaines de l'énergie, du transport, de l'habitat et de l'alimentation.

Dans le domaine de l'**énergie**, toute personne a accès à une quantité d'énergie telle qu'elle puisse mener une vie conforme à la dignité humaine [24]. L'efficacité énergétique aura augmenté beaucoup plus rapidement entre 2010 et 2050 qu'entre 1970 et 2010 [25] et les énergies renouvelables sont devenues prépondérantes dans le mix énergétique [26].

En matière de **transport**, toute personne a accès à un mode de transport dont les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, les impacts sur la diversité biologique et sur la qualité de vie sont très faibles [27]. La population a la possibilité de privilégier dès lors les modes de transport collectifs qui sont plus utilisés que les modes de transport individuels [28]. Quant au transport de marchandises, ce sont les transports ferroviaires et fluviaux qui sont les plus largement utilisés [29]. Cette évolution des modes de transport va de pair avec l'intégration de l'ensemble des externalités environnementales (gaz à effet de serre, pollution, bruit...) et sociétales (accidents, congestion...) dans les prix du transport [30]. Par ailleurs, le nombre d'accidents est fortement réduit et les accidents mortels sont devenus exceptionnels [31].

En ce qui concerne l'**habitat**, toute personne a accès à un logement décent [32] et tous les bâtiments sont à très haute performance énergétique suite à une rénovation progressive de l'ensemble du parc immobilier [33]. De plus, l'habitat est densifié autour des nœuds de transports collectifs, tout en assurant un développement équilibré de l'ensemble du territoire [34].

Dans le domaine de l'**alimentation**, toute personne a accès à une alimentation saine et nutritive [35]. Par ailleurs, les modes de consommation et de production alimentaires auront été profondément modifiés dans le sens d'une incidence beaucoup plus positive de ces modes sur la santé et sur

¹⁴ OCDE(2012). *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050. Les conséquences de l'inaction*. Paris : OCDE.

l'environnement [36]. Le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne alimentaire aura en particulier été significativement réduit [37]. Ces changements des modes alimentaires auront contribué à éradiquer la faim dans le monde.

1.4. Bonne gouvernance

La vision 2050 est que l'ensemble de la gouvernance a été progressivement mise au service d'objectifs de développement durable tels que ceux décrits dans les trois sections précédentes. Dans cette vision, les pouvoirs publics fédéraux travaillent de façon cohérente et complémentaire avec les autres niveaux de pouvoir. Ils travaillent aussi en partenariat avec la société civile à la réalisation de ces objectifs. Ainsi, la société dans son ensemble se trouve dans une dynamique d'apprentissage au service de la qualité de vie et du bien-être des générations présentes et futures.

Une telle gouvernance est notamment suivie en matière de coopération internationale, de gestion des ressources financières, d'éducation et de recherche et développement qui sont des moyens d'exécution indispensables d'une transition vers un développement durable. Les objectifs qui suivent seront progressivement remplacés par des objectifs de gouvernance plus ambitieux adoptés par les gouvernements fédéraux dans le contexte des plans fédéraux de développement durable successifs.

En matière de **coopération internationale**, la Belgique prend un engagement clair et actif en faveur d'un développement durable dans ses relations bilatérales et multilatérales. Elle veille en effet à ce que sa politique intérieure et extérieure soit en accord avec les principes et engagements internationaux de développement durable [38].

Concernant les **ressources financières**, elles sont réallouées et mobilisées en faveur de cette transition vers un développement durable. Cela aura permis en 2050 d'éviter des coûts sociaux et environnementaux insoutenables, mais aussi d'éviter de reporter ces coûts sur les générations futures. C'est pourquoi l'endettement, tant privé que public, résultant à la fois d'évolutions sociales, en particulier des pensions et des soins de santé, et d'évolutions environnementales et économiques, est maintenu à des niveaux soutenables c'est-à-dire ne pénalisant pas les générations futures [39]. Par ailleurs, la Belgique est en situation d'équilibre dans ses relations commerciales et financières avec les autres pays [40].

Enfin, les efforts d'investissement dans la **recherche et développement** sont accrus [41]. Ces efforts portent notamment sur l'augmentation de la capacité d'absorption des innovations pour mieux diffuser, intégrer et utiliser les nouvelles technologies, processus et formes d'organisation [42]. Par ailleurs, la recherche et développement comme l'enseignement sont mis au service d'une gestion avisée de l'environnement et du développement [43]. A cet égard, les nouveaux produits et les nouvelles technologies, par exemple les nanotechnologies, sont introduits avec beaucoup de vigilance pour réduire tout impact négatif sur l'être humain et son environnement.

2. Indicateurs de développement durable

2.1. Meilleurs indicateurs disponibles et/ou indicateurs à développer

Cette contribution du Bureau fédéral du Plan à la vision à long terme de développement durable propose une liste d'indicateurs disponibles et/ou à développer pour suivre les objectifs proposés dans la section précédente.

Ces indicateurs sont présentés dans le tableau ci-dessous. La première colonne indique le thème auquel se rapporte l'indicateur. Les deuxième et troisième colonnes reprennent respectivement les numéros des objectifs et leur définition telle que formulée dans les sections 1.1 à 1.4.

La quatrième colonne présente « les meilleurs indicateurs disponibles »¹⁵. Il s'agit des indicateurs qui peuvent être élaborés sur la base des données existantes. Ces indicateurs sont pour la plupart issus des travaux belges et européens sur les indicateurs de développement durable. Ils sont aussi issus de processus politiques actuels prévoyant une surveillance de leurs objectifs à l'aide d'indicateurs (ex : stratégie de développement durable de l'Union européenne). C'est ainsi par exemple que cette liste reprend les 8 indicateurs de la stratégie EU2020.

Dans certains cas, les « meilleurs indicateurs disponibles » sont loin d'être le choix idéal et ne sont retenus qu'à défaut d'indicateurs plus représentatifs de l'objectif recherché. C'est pourquoi ce tableau comprend une cinquième colonne intitulée « indicateurs à développer ». Il s'agit des indicateurs qui permettraient de mieux mesurer les progrès vers les objectifs de la vision mais pour lesquels des données et/ou une méthodologie n'existent pas encore ou pour lesquels des données existent, mais leur qualité est mauvaise ou leur disponibilité trop irrégulière.

Quand un indicateur est indiqué dans cette 5^{ème} colonne, cela signifie qu'il devrait à terme remplacer l'indicateur mentionné dans la 4^{ème} colonne « meilleur indicateur disponible ». Par contre, si aucun indicateur n'est indiqué dans la 5^{ème} colonne, cela signifie que l'indicateur mentionné dans la 4^{ème} colonne « meilleur indicateur disponible » existe et permet, sur la base des connaissances actuelles, de suivre l'objectif. Cela n'exclut pas que la définition de ces indicateurs puisse être modifiée à l'avenir en fonction de l'évolution des connaissances sur les phénomènes qu'ils décrivent.

Pour certains objectifs, un seul indicateur, disponible ou à développer, est proposé car l'indicateur est suffisamment englobant, alors que pour d'autres, plusieurs indicateurs sont à développer pour suivre complètement l'objectif. En outre, certains indicateurs se rapportent parfois à plusieurs objectifs, ce qui est indiqué à l'aide d'une astérisque dans le tableau.

Tous ces indicateurs sont présentés de façon détaillée dans l'annexe technique.

¹⁵ Cette terminologie de même que celle d'indicateurs nécessaires provient des travaux d'Eurostat sur les indicateurs de développement durable. Voir Commission européenne (2005). *Indicateurs de développement durable pour suivre la mise en œuvre de la stratégie de développement durable de l'UE*. Communication de M. Almunia aux membres de la Commission. SEC(2005) 161 final

2.2. Tableau des objectifs et indicateurs

| Défis et thèmes | N° | Objectifs | Meilleurs indicateurs disponibles | Indicateurs à développer |
|----------------------------------|----|--|---|---|
| Société inclusive | | | | |
| Genre | 1 | Les femmes et les hommes exercent leurs droits et contribuent à tous les aspects du développement de la société et à l'amélioration des conditions de vie sans distinction, exclusion ou restriction sur la base du sexe. | - Ecart de revenu entre les femmes et les hommes - Parts des hommes et des femmes dans le gouvernement fédéral | - Indice d'égalité des genres |
| Inclusion sociale | 2 | Toute personne dispose de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et a accès aux services d'intérêt général. Elle peut ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humaine. | - Nombres de personnes confrontées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (UE-2020). - Nombres d'enfants (0-17ans) confrontés à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (UE-2020). | - Nombres de personnes disposant d'un revenu inférieur au revenu minimum défini selon la méthode de budget de référence |
| | 3 | Les inégalités de revenu n'ont pas augmenté entre 2010 et 2050. | - Le rapport S20/S80 | |
| Emploi | 4 | Le niveau d'emploi est aussi stable et élevé que possible. Toute personne d'âge actif a la possibilité de trouver un emploi rémunéré conforme aux critères d'un emploi décent contribuant à améliorer ses perspectives de développement personnel et adapté à ses capacités, en particulier pour les travailleurs âgés. | - Taux d'emploi parmi la population âgée de 20 à 64 ans (UE-2020) - Nombre de travailleurs pauvres | - Indicateur de travail décent* |
| | 5 | Le taux de chômage tend vers un niveau aussi bas que possible. | - Taux de chômage basé sur des données administratives (définition de chômage Bureau Fédéral du Plan) - Taux de chômage basé sur enquêtes (définition de chômage Enquête sur les forces de travail) | |
| | 6 | Les inégalités face au risque de chômage sont réduites par rapport à 2010. | - Ratio entre le taux de chômage des personnes peu qualifiées et le taux de chômage des personnes très qualifiées. | |
| Enseignement et formation | 7 | Le niveau d'instruction de la population a progressé et reste élevé. | - Nombres de personnes âgées de 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (UE-2020) | |
| | 8 | Durant toutes les étapes de leur vie et de leur carrière professionnelle, les personnes disposent des compétences et connaissances techniques et sociales nécessaires pour concrétiser leurs objectifs personnels et professionnels et pour participer à la vie en société, notamment par le biais d'un emploi rémunéré. | - Nombre de jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (UE-2020) - Nombre d'adultes participant à des activités de formation dans le cadre de la formation tout au long de la vie. - Taux d'alphabétisme fonctionnel | |
| Santé | 9 | La santé publique a été améliorée et elle est maintenue à un niveau élevé. L'espérance de vie en bonne santé a augmenté par rapport à 2010. | - Espérance de vie en bonne santé selon le sexe | |
| | 10 | Les soins de santé sont davantage axés sur la prévention qu'en 2010. | | - Indicateur sur les soins de santé préventifs |

| Défis et thèmes | N° | Objectifs | Meilleurs indicateurs disponibles | Indicateurs à développer |
|--------------------------------------|----|---|--|---|
| | 11 | Les inégalités socioéconomiques en matière d'état de santé et d'accès aux soins de santé sont réduites par rapport à 2010. | <ul style="list-style-type: none"> - Espérance de vie en bonne santé selon le statut socioéconomique - Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical, tels que rapportés par soi-même | |
| Protection de l'environnement | | | | |
| Changements climatiques | 12 | En 2050, la Belgique a réduit très significativement ses émissions de gaz à effet de serre, conformément à objectif européen de " <i>diminuer les émissions de 80 à 95% d'ici 2050, par rapport aux niveaux atteints en 1990</i> " et de l'objectif mondial de limiter le réchauffement global à 2°C au dessus des températures préindustrielles. | - Emissions de gaz à effet de serre sur le territoire belge (UE-2020) | |
| | 13 | La société belge est adaptée aux changements climatiques déjà engagés. | | - Coût total des catastrophes naturelles climatiques |
| | 14 | La Belgique participe à l'effort international de financement et d'aide à la mise en place des politiques climatiques dans les pays en les moins avancés. | | - Aide financière consacrée au soutien des politiques climatiques des pays en développement (supplémentaire à l'Aide publique au développement) |
| Ressources naturelles | 15 | Les émissions de polluants, tels que oxydes d'azote, particules fines, polluants organiques persistants, métaux lourds, nitrates et phosphates, sont considérablement réduites et la pollution de l'air, de l'eau et des sols n'a plus d'incidence significative, directe ou indirecte, ni sur la santé ni sur l'environnement. | - Concentrations de particules fines (PM _{2,5}) dans l'air | |
| | 16 | La quantité de matières premières non renouvelables consommées a significativement diminué et celles-ci ne sont exploitées que lorsque le recyclage n'offre aucune alternative à cette exploitation. | - Consommation domestique de matières hors biomasse * | - Consommation totale de matières hors biomasse * |
| | 17 | Les matières premières renouvelables, et notamment l'eau douce, sont exploitées sans mettre en danger la capacité des générations futures à exploiter ces ressources à un même niveau. | <ul style="list-style-type: none"> - Consommation domestique de matières, partie biomasse * - Etat des nappes phréatiques | - Consommation totale de matières, partie biomasse * |
| | 18 | Toute personne a accès à une quantité d'eau de qualité suffisante pour mener une vie conforme à la dignité humaine. | - Consommation d'eau de distribution des ménages par jour par personne | |
| Diversité biologique | 19 | La diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée en Belgique en assurant le maintien des biens et services fournis par les écosystèmes tels que la nourriture, l'eau, la purification de l'air et la pollinisation. | - Fragmentation spatiale des écosystèmes | |
| | 20 | Au niveau international, pour protéger la diversité biologique et lutter contre la pauvreté, la société belge contribue à un partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés pour développer une large gamme de produits notamment pharmaceutiques et alimentaires. | - Nombre de demandes de brevets basés sur des ressources génétiques | - Tendances en matière d'accès et d'équité dans le partage des avantages des ressources génétiques |

| Modes de consommation et de production durables | | | | |
|---|----|--|---|---|
| Modes de consommation et de production | 21 | Les producteurs assument leur responsabilité sociétale en offrant des emplois décents et en veillant à réduire et maîtriser toutes les pressions négatives que leurs modes de production exercent sur l'environnement. | - Nombre de travailleurs pauvres * ----- - Input intérieur en matières ----- - Consommation intérieure de matières* | - Indicateur de travail décent* ----- - Consommation totale de matières* |
| | 22 | Les consommateurs assument aussi leur responsabilité lors du choix et de l'utilisation des biens et services pour en réduire les impacts négatifs sur l'être humain et l'environnement. | - Part des dépenses consacrées à des aliments "biologiques" dans les dépenses alimentaires d'un ménage | - Part des dépenses des ménages consacrées à des produits respectueux de l'environnement |
| | 23 | Les pouvoirs publics montrent l'exemple en intégrant des critères de développement durable dans leurs activités de consommation et de production. | - Part des sites des pouvoirs publics fédéraux enregistrés EMAS ----- | - Part des marchés publics durables au niveau fédéral |
| Energie | 24 | Toute personne a accès à une quantité d'énergie telle qu'elle puisse mener une vie conforme à la dignité humaine. | - Nombre de personnes qui déclarent avoir des problèmes pour chauffer suffisamment leur logement pour des raisons financières | - Part du total des ménages en situation de pauvreté énergétique |
| | 25 | L'efficacité énergétique aura augmenté beaucoup plus rapidement entre 2010 et 2050 qu'entre 1970 et 2010. | - Efficacité énergétique (PIB/Consommation d'énergie primaire) | |
| | 26 | Les énergies renouvelables sont devenues prépondérantes dans le mix énergétique. | - Part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie (EU-2020) | |
| Transport | 27 | Toute personne a accès à un mode de transport dont les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, les impacts sur la diversité biologique et sur la qualité de vie sont très faibles. | | - Nombre de personnes sans accès aux transports collectifs à moins de 500 mètres de leur domicile |
| | 28 | La population a la possibilité de privilégier les modes de transport collectifs, qui sont plus utilisés que les modes de transport individuels. | - Part des transports collectifs dans le transport de passagers | |
| | 29 | Dans le transport de marchandises, les transports ferroviaires et fluviaux sont les plus largement utilisés. | - Part des transports ferroviaire et fluvial dans le transport de marchandises | |
| | 30 | L'ensemble des externalités environnementales (gaz à effet de serre, pollution, bruit...) et sociétales (accidents, congestion...) sont intégrées dans les prix du transport. | | - Coût des externalités environnementales et sociétales du transport |
| | 31 | Le nombre d'accidents est fortement réduit et les accidents mortels sont devenus exceptionnels. | - Nombre de victimes d'accidents dans les transports (tués, blessés graves, blessés légers, ventilés selon le genre, l'âge et le mode de transport) | |
| Habitat | 32 | Toute personne a accès à un logement décent. | | - Nombre de personnes sans domicile fixe ou habitant dans un logement insalubre |
| | 33 | Tous les bâtiments sont à très haute performance énergétique suite à une rénovation progressive de l'ensemble du parc immobilier. | - Consommation finale totale d'énergie du secteur résidentiel | - Répartition du parc des bâtiments selon la consommation énergétique spécifique et le niveau d'isolation |
| | 34 | L'habitat est densifié autour des nœuds de transports collectifs, tout en assurant un développement équilibré de l'ensemble du territoire. | | - Densification des noyaux d'habitat |

| | | | | |
|----------------------------|----|---|--|---|
| Alimentation | 35 | Toute personne a accès à une alimentation saine et nutritive. | - Nombre de personnes recourant à l'aide alimentaire | |
| | 36 | Les modes de consommation et de production alimentaires auront été profondément modifiés dans le sens d'une incidence beaucoup plus positive de ces modes sur la santé et sur l'environnement. | - Part de la population qui déclare manger au minimum 2 portions de fruits et au minimum 200 g de légumes par jour - Consommation apparente de viande par jour par habitant | |
| | 37 | Le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne alimentaire aura été significativement réduit. | | - Quantités de déchets alimentaires |
| Bonne gouvernance | | | | |
| Partenariat mondial | 38 | En matière de coopération internationale, la Belgique prend un engagement clair et actif en faveur d'un développement durable dans ses relations bilatérales et multilatérales. Elle veille en effet à ce que sa politique intérieure et extérieure soit en accord avec les principes et engagements internationaux de développement durable. | - Aide publique au développement en pourcentage du revenu national brut, ventilée par groupes de pays (PMA) et si possible par thèmes de développement durable | - Indicateurs à définir au plus tard en 2015, en fonction du processus d'adoption des Objectifs de Développement durable et en cohérence avec la révision des Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| Dette publique | 39 | L'endettement, tant privé que public, résultant à la fois d'évolutions sociales, en particulier des pensions et des soins de santé, et d'évolutions environnementales et économiques, restera à des niveaux soutenables c'est-à-dire ne pénalisant pas les générations futures | - Dette publique en pourcentage du produit intérieur brut | |
| | 40 | La Belgique est en situation d'équilibre dans ses relations commerciales et financières avec les autres pays. | - Balance du compte des transactions courantes en pourcentage du PIB - Position extérieure de l'investissement net en pourcentage du PIB | |
| R&D | 41 | Les efforts d'investissement dans la recherche et développement sont accrus. | - Part des dépenses intérieures brutes de recherche et développement dans le PIB, ventilées selon secteur public/secteur privé (UE-2020) | |
| | 42 | Les efforts d'investissement dans la R&D portent notamment sur l'augmentation de la capacité d'absorption des innovations pour mieux diffuser, intégrer et utiliser les nouvelles technologies, processus et formes d'organisation. | | - Capacité d'absorption |
| | 43 | La recherche et développement comme l'enseignement sont mis au service d'une gestion avisée de l'environnement et du développement. | | - Part des dépenses intérieures brutes de recherche et développement ventilées par thème de développement durable |